

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIÉ-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIÉ-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIÉ-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIÉ-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n°2025-006**BUDGET EAU 2024**

- Affectation des résultats

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2024,
- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2023	Affectation des résultats 2023	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2024
78 195,96€	17 976,59€	11 260,49€	*****	71 479,86€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2024	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
20 542,87€	111 908,00€	33 940,87€	98 510,00€

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00€
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : **0€**

Il est rappelé, pour mémoire, **les reprises** qui seront à effectuer (inscriptions au BP 2025) :

Au compte **002**, Excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 71 479,86€

Au compte **001**, Excédent d'investissement reporté (recettes) : 20 542,87€

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations de résultats décrites ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le :

Affiché le :

13 FEV. 2025

13 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY